



ADRÉA Mutuelle Alpes-Dauphiné a été retenue par le Centre de Gestion de l'Isère dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour **la complémentaire santé des agents des collectivités territoriales**. Toute l'équipe d'ADRÉA s'engage pour vous assurer une protection de qualité, des conseils personnalisés et un accompagnement de proximité.

ADRÉA, PLUS FORTS LES SERVICES au quotidien

TIERS PAYANT

Pour ne pas faire l'avance d'argent chez les professionnels de santé.

FONDS SOCIAL

Pour vous apporter une aide financière en réponse à des besoins ponctuels.

ASSISTANCE 24H/24

Comprise dans nos garanties, pour bénéficier de facilités pratiques en cas de coups durs (aide à domicile au retour d'une hospitalisation, garde ou école chez soi pour les enfants malades, assistance naissance, prise en charge des frais médicaux à l'étranger,...).

COMPTE EN LIGNE

Pour consulter vos remboursements à tout moment sur www.adrea-alpesdauphine.fr

PRIORITÉ SANTÉ MUTUALISTE

Service de conseils et de coaching santé pour informer sur les maladies, les facteurs de risques, les dépistages et les traitements ; pour orienter vers les professionnels de santé adaptés ou vers l'établissement ou l'association concernés ; pour accompagner lors de sevrage tabagique ou pour la perte de poids.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Des conseillers en ligne à Grenoble, à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h à 18 h au **04 76 33 93 93**.



ADRÉA, une mutuelle PLUS PROCHE DES ADHÉRENTS

La complémentaire santé, c'est notre métier.

Depuis plus de 70 ans, de CCM à ADRÉA, notre mutuelle est au service de la protection santé en Alpes-Dauphiné. Elle est devenue un acteur essentiel de l'assurance des personnes. Innovant sans cesse, la mutuelle apporte des solutions complètes et performantes et s'engage pour une relation solidaire et responsable auprès de ses adhérents.

Par son réseau d'agences et la disponibilité de ses conseillers mutualistes, ADRÉA Mutuelle est à l'écoute des besoins de chacun.

PLUS FORT LE CHOIX DES GARANTIES



Cdg 38

centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère



Nos remboursements interviennent dans le cadre du strict respect du parcours de soins. Ils sont calculés en % du Tarif de Responsabilité de la Sécurité Sociale et dans la limite des frais réels. Ces garanties respectent les termes du cahier des charges des contrats responsables introduit par la Réforme de l'Assurance Maladie (Loi du 13 août 2004 et décret n° 2005-1226 du 29 septembre 2005).

HOSPITALISATION CHIRURGICALE MÉDICALE ET MATERNITÉ

Soins - Honoraires - Actes de chirurgie
Séjour
Forfait journalier
Chambre particulière
Frais accompagnant (-16 ans)

TRANSPORT

Transport - Ambulance (y compris VSL)

RADIOLOGIE

Actes radiologie - Échographie
Ostéodensitométrie acceptée
Ostéodensitométrie non acceptée Séc. Soc. (forfait/6 ans si + 45 ans)

MÉDECINE DE VILLE

Consultations - Visites
Pharmacie
Analyses
Auxiliaires médicaux
Médecine douce (par an)
Consultation diététicien (par an et par bénéficiaire)
Substitut nicotinique (par an et par bénéficiaire)
Contraceptif oral (par an et par bénéficiaire)
Vaccin anti grippal

ORTHOPÉDIE APPAREILLAGE

Prothèse - Orthopédie
Audioprothèse acceptée Sécurité Sociale

DENTAIRE

Soins dentaires
Prothèses dentaires remboursées
Implantologie (par an)
Orthodontie remboursée jusqu'à 16 ans
Orthodontie plus de 16 ans
Détartrage sus et sous gingival

OPTIQUE

Verres simples, monture, lentilles
Verres moyens, monture, lentilles
Verres complexes, monture, lentilles
Lentilles refusées Sécurité Sociale et jetables
Chirurgie réfractive

AUTRES PRESTATIONS

Cure thermique (traitement, hébergement, transport)
Prime de maternité
Allocations obsèques
Aide ménagère suite à hospitalisation (par an et par bénéficiaire)
Aide ménagère si traitement chimiothérapie ou radiothérapie (par an et par bénéficiaire)
ASSISTANCE 24h/24

RÉGIME OBLIGATOIRE (R.O.)	R.O. + CDG BASE	R.O. + CDG AMÉLIORÉE	R.O. + CDG ÉTENDUE
80 à 100 % 80 à 100 %	100 % 100 % ⁽¹⁾ Frais réels	150 % 100 % ⁽¹⁾ Frais réels 70 €/jour 30 €/jour ⁽²⁾	200 % 100 % ⁽¹⁾ Frais réels 100 €/jour 50 €/jour ⁽³⁾
65 %	100 %	100 %	100 %
70 % 70 %	100 % 100 %	100 % 100 % 50 €	100 % 100 % 100 €
70 % 15, 30 ou 65 % 60 % 60 %	100 % 100 % 100 % 100 %	130 % 100 % 100 % 100 %	150 % 120 % 100 % 120 % 200 €
	50 € 30 € Frais réels	60 € 50 € 30 € Frais réels	100 € 50 € 50 € Frais réels
65 % 65 %	100 % 100 %	260 % 700 €/oreille/an max. 1400 €	300 % 1000 €/oreille/an max. 2000 €
70 % 70 % 100 %	100 % 100 % 100 %	100 % 150 % 500 € 100 % 100 % 100 %	220 % 220 % 1000 € 200 % 200 % 100 %
65 % 65 % 65 %	100 % 100 % 100 %	100 % + 100 € 100 % + 140 € 100 % + 180 € 100 € 180 €/œil	100 % + 300 € 100 % + 350 € 100 % + 400 € 150 € 400 €/œil
65 %		100 % + 135 €	100 % + 150 € 250 € 500 € 250 € 250 €
	INCLUDE	INCLUDE	INCLUDE

(1) Nombre de jours d'hospitalisation illimité, hors psychiatrie et rééducation.

(2) 12 jours maximum par an.

(3) 15 jours maximum par an.

